

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du vingt-quatre janvier s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Marc BOUCEY, AUGIZEAU Yves, Sylvie NAUD, Philippe CARCEL, Marinette PELLERAY.

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 08

Conseillers excusés : JOVIGNOT Pierre (pouvoir à John BILLARD), ROUVEROUX Pierre, Sylvie CHAUMEAU

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2021 ;
- 1. Délibération relative à des demandes de subventions au titre des investissements 2022 concernant des travaux de rénovation de la toiture de l'arsenal ;
- 2. Délibération relative à des demandes de subventions au titre des investissements 2022 concernant la réhabilitation des routes communales - Chemins de Monjardin et Tournebride ;
- 3. Délibération relative à une demande de subvention au titre des investissements 2022 concernant le remplacement d'une canalisation bouchée d'eau pluviale sur 20 mètres route du Boulay ;
- 4. Délibération relative à la signature de la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP) ;
- 5. Délibération relative à l'approbation du Rapport annuel sur le Prix et la qualité du Service de l'eau potable de l'exercice 2020 (RPQS) ;
- 6. Délibération relative à la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des règlements des locations de la salle polyvalente ;
- 7. Informations diverses ;
 - Avenir de la cabine de télé-médecine,
 - Débat sur la réglementation du bruit d'activité professionnelle sur la commune,
 - Formation des élus pour règlement intérieur du cimetière,
- 8. Questions diverses communales

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Marc BOUCEY

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2021.

M le Maire remercie chaleureusement ses Adjointes, Jean-Michel Mollot et Patricia Alaizeau qui ont géré les affaires de la commune en son absence pour raison de santé durant un mois et demi. M le Maire souhaite également prendre un instant avec une pensée pour Claude Alaizeau, disparu en décembre dernier et qui avait beaucoup œuvré pour la commune.

Compte-rendu des décisions du Maire :

Eglise - réparations toiture suite à sinistre : L'entreprise Leroy Vincent a procédé aux réparations rapidement après la tempête (1 608,06 € TTC). Une déclaration de sinistre avait été faite auprès de la compagnie d'assurance MMA, le remboursement à hauteur de 1 157, 06 € (franchise déduite) interviendra prochainement.

Eglise - Drainage et étanchéité, investissement 2021 : Seule l'entreprise Petrement est intervenue (869,64 €). Concernant l'entreprise Pierre et Patrimoine, les travaux ont pris un peu de retard. Le chantier devrait démarrer courant mars.

Drainage chemin du Buisson, investissement 2021: L'entreprise Verdier a réalisé les travaux en fin d'année (9 742,80€ TTC).

Arbre tombé dans la mare de la Durie : Enlevé par l'entreprise Verdier (1 140,00 € TTC).

Serrure portail cimetière : Réparée par l'entreprise Landier Métallerie (432,00 € TTC).

Aménagements routiers (Stop route de Eglise/Monjardin et dos d'âne route de la mairie) : Un appel d'offre de marché public adapté est lancé auprès de 4 entreprises, pour un démarrage des travaux pour 1^{er} semestre 2022 :

- COLAS
- CHARLES TRAVAUX
- TP 28
- PIGEON

Remise aux normes électriques bâtiments communaux : L'entreprise Voltelect devrait démarrer les travaux courant février (1 837,27 € TTC).

Débouchage canalisation eaux pluviales au 40 route de Montécôt : intervention de l'entreprise Verdier ce mois-ci (284,40 € TTC).

Réfection route Clémas et chemin du Buisson :

Concernant les routes transférées à la Communauté de Communes, comme évoqué lors du dernier conseil municipal, les travaux réfection de la route de Clémas sur 600 mètres et chemin du Buisson sur 310 mètres seront réalisés courant 2022 (il s'agit de routes avec un degré de fragilité très important).

Dans le prolongement de la campagne d'entretien des voies intercommunales en 2023, ce sont les chemins de la Barrerie et du Bourbier qui seront concernés par des travaux de réfection.

DÉLIBÉRATION N° 2201-01

**DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2022
CONCERNANT DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ARSENAL**

M le Maire rappelle le très mauvais état de la toiture de l'Arsenal et la nécessité d'effectuer une réfection complète.

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise Dejoie Couverture : 5 982,70 € HT
- Entreprise Leroy Vincent : avec option : 6 352,04 € HT
sans option : 4 678,22 € HT

M le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Leroy Vincent (sans option) pour un montant de 4 678,22 € HT et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- FDI (30 %) : 1 403,46 €
- Autofinancement : 3 274,76 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise Leroy Vincent (sans option). Autorise M le Maire à faire les demandes de subventions et signer tous les documents relatifs à ce projet et dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2201-02

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2022

CONCERNANT LA REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES

CHEMINS DE MONJARDIN ET TOURNEBRIDE

M le Maire rappelle la dégradation importante des chemins de Monjardin et Tournebride et la nécessité de procéder à une réfection des corps de chaussées.

Deux devis ont été demandés auprès de l'entreprise COLAS :

- Chemin de Monjardin : 14 925,50 € HT
- Chemin de Tournebride : 10 314,00 € HT

M le Maire propose de retenir les devis de l'entreprise COLAS pour un montant total de 25 239,50 € HT et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- FDI (50 %) : 12 619,75 €
- Autofinancement : 12 619,75 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les devis de l'entreprise COLAS. Autorise M le Maire à faire les demandes de subventions et signer tous les documents relatifs à ces projets et dossiers.

DÉLIBÉRATION N° 2201-03

INVESTISSEMENTS 2022

CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UNE CANALISATION BOUCHEE

D'EAU PLUVIALE SUR 20 METRES ROUTE DU BOULAY

M le Maire explique la nécessité de remplacer l'ancienne canalisation d'eau pluviale en ciment (sur 20 mètres linéaires) située au 40 route de Montécôt, au Boulay par une canalisation en PVC.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise ETA VERDIER pour un montant de 1 720,00 € HT.

M le Maire propose de retenir le devis ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise ETA VERDIER pour un montant de 1 720,00 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 2201-04

**DELIBERATION RELATIVE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU
FONDS DE SOLIDARITE A L'INTERCONNEXION ET A L'AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE
(FSIAREP)**

M le Maire expose :

Le Département a décidé le 3 juillet 2020 de réviser la convention FSIREP afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le FSIREP devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP).

Une nouvelle convention est donc proposée pour signature (en tripartite en cas d'affermage), ouvrant les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.

La base de calcul est identique : une redevance annuelle de 0.07€ par mètre cube d'eau vendu (base 2020), réactualisée chaque année.

M le Maire demande donc l'autorisation de signer la convention d'adhésion au FSIREP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° 2201-05

**DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2020 (RPQS)**

M le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement et permet aux usagers du service, de s'informer en se connectant au site (www.services.eaufrance.fr) prévu à cet effet.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

M le Maire présente les points importants du rapport annuel 2020. Le nombre d'abonnés est de 216, le nombre de volumes mis en distribution est de 22 933 m³ pour 23 006 m³ facturés. Il indique que le rendement reste bon à 95%.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
 - ✓ décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
 - ✓ décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site précité ci-dessus
 - ✓ décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.
-

**DELIBERATION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES
POUR L'ENCAISSEMENT DES REGLEMENTS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE**

M le Maire explique qu'il n'est plus nécessaire de disposer d'une régie de recettes, d'autant plus que celle-ci dispose d'un encaissement relativement faible. Une simplification du dispositif s'impose à plus forte raison, la trésorerie de Courville-sur-Eure étant fermée depuis fin décembre 2021, le dépôt des fonds n'est alors plus possible (surtout pour le numéraire).

M le Maire propose donc de supprimer la régie de recettes relative à l'encaissement des règlements des locations de la salle polyvalente (vente de livre compris) à compter du 1^{er} février 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la suppression de la régie de recettes.

Questions Diverses :

Avenir de la cabine de télémedecine au Favril : M le Maire indique que la période d'expérimentation de l'usage et de l'intérêt de mettre à disposition du public une cabine de téléconsultation médicale est terminée. A l'évidence, celle-ci répond à un besoin pour compenser le besoin croissant de patients sans médecin de pouvoir consulter un professionnel de santé.

L'étude réalisée dans le cadre de cette expérimentation démontre notamment un retour très positif des patients tant par la disponibilité, la qualité du matériel et la méthode de consultation innovante.

M le Maire fait le constat d'une amplitude d'ouverture insuffisante par rapport à la demande. Il note aussi qu'un tiers des patients vient de Courville-sur-Eure. Enfin, au regard du coût de fonctionnement, il serait pertinent d'augmenter la mise à disposition de la Cabine. Ainsi, après en avoir parlé avec le Maire de Courville-sur-Eure, qui mène une réflexion pour installer une solution de télémedecine dans sa commune, M le Maire lui a proposé d'étudier la possibilité de transférer la Cabine à Courville dans l'objectif d'accueillir des patients tous les jours de la semaine y compris le samedi avec des créneaux horaires plus larges. Avant d'aller plus loin dans la réflexion, M le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord pour envisager un transfert de la Télécabine sur Courville-sur-Eure.

Débat sur la réglementation du bruit d'activité professionnelle sur la commune : Suite à plusieurs plaintes de nuisances sonores de plein air répétitives relatives à des activités professionnelles dans le hameau du Boulay, M le Maire s'est entretenu avec Mme le Préfet pour trouver une solution réglementaire afin de faire cesser ces désagréments. Un nouvel arrêté municipal plus restrictif sera rédigé prochainement.

Formation des élus pour règlement intérieur du cimetière : M le Maire souhaite que Mme Sylvie Naud et M Philippe Carcel suivent une formation afin d'accompagner le travail qu'ils ont commencé à réaliser pour remettre à plat la gestion du cimetière municipal. Les frais de formation et de déplacements seront bien sûr pris en charge par la commune. Ainsi, 2 formations dispensées par le CNFPT sont proposés sur différentes thématiques :

- L'organisation et la gestion des cimetières en octobre 2022
- La reprise des sépultures en 2023

Commission Communale des Impôts Directs : une réunion de formation en visio est proposée par la DGFiP aux membres de la commission. Un mail contenant le lien de connexion sera adressé aux intéressés.

Course cycliste 3^{ème} boucles entre Beauce et Perche du 27 mars 2022 : Cette année la course partira d'Illiers-Combray et arrivera devant la Mairie du Favril. Ainsi la municipalité accueillera le podium, les coureurs et les spectateurs en fin d'après-midi du dimanche 27 mars. Philippe Carcel, Jean-Pierre et Sylvie Naud ainsi que Marinette et Francis Pelleray se porteront volontaires en tant que signaleurs pendant le déroulement de la course au Favril.

Eurofeu : M le Maire a fait un point avec le responsable de la société Eurofeu au sujet des blocs de secours situés dans le hall d'entrée de la mairie et la salle polyvalente. Un professionnel devrait intervenir prochainement.

Questions diverses communales :

- Sylvie Naud : demande ce qu'il en est du projet évoqué en décembre dernier au sujet de l'installation à la mairie d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. M le Maire explique que la réalisation du projet est assez compliquée. Eure-et-Loir Ingénierie serait en charge de l'installation de la borne sur un schéma bien précis quant aux travaux d'électricité, ils seraient réalisés par Synelva avec l'accord requis au préalable de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Est à noter également un coût d'abonnement annuel d'environ 600 €. Au regard des investissements projetés pour cette année, M le Maire indique qu'il reviendra sur ce sujet en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Marc BOUCEY